

Conseil d'Etat

Décision n° 468050 du 27 septembre 2023 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

NOR : CETX2326108S

ECLI:FR:CECHR:2023:468050.20230927

Sont annulés :

- le décret n° 2022-1119 du 3 août 2022 relatif aux services numériques d'assistance aux déplacements (NOR : TRET2201559D) ;
- l'arrêté du 3 août 2022 du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, relatif aux services numériques d'assistance aux déplacements (NOR : TRET2219789A).